



COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Réunion du 18 mars 2010

Président : Monsieur Jean-Claude FRÉCON (Sénateur de la Loire)

Rapporteurs : Madame Brigitte BELLOC (DGCL)
Monsieur Pierre BERTINOTTI (Contrôleur d'État)

Rappel de l'ordre du jour

1 - Validation du compte-rendu de la réunion précédente.....	3
2 - Points d'actualité Cnis	3
3 - Point d'information sur la collecte 2010.....	4
4 - État d'avancement du document pour les élus.....	5
5 - La mise au point des enquêtes par internet	6
6 - L'évolution du questionnaire dans les années à venir.....	7
7 - L'enquête « Famille et logements » : bilan de l'enquête pilote et appui..... de la Commission auprès des maires	7
8 - Point d'étape sur le groupe RIL	9

Liste des participants

Jean-Claude FRÉCON	Président de la commission
Brigitte BELLOC	Rapporteur
Pierre BERTINOTTI	Rapporteur
Séverine BALLEREAU	Association des ingénieurs territoriaux de France
Chantal CASES	Personnalité qualifiée (directrice INED)
Corinne CHEVALIER	Secrétariat général villes
François CLANCHÉ	Insee
Jean-Louis COSTER	Insee Chef du projet HOMERE
Roselyne COUPRIE	Insee
Jean-Philippe DAMAIS	Association des maires de France
Gérard-François DUMONT	Personnalité qualifiée
Michel-Henri GENSBITTEL	Personnalité qualifiée
Catherine GIRAUD	Insee (après midi)
Jean-Luc HELLER	Insee
Marie-Hélène KEROUANTON	DATAR
Bettina KNAUTH	OSCE
Maryse LARPENT	FNAU
Philippe LOUCHART	IAURIF (après midi)
Corinne MARTINEZ	Cnis
Brigitte RABIN	Insee

Absents excusés

Jean-Claude BLOCH	Association des maires des grandes villes de France
Marie-Hélène BOULIDARD	Personnalité qualifiée
Odile BOVAR	DATAR
Christine LAIR	Association des élus du littoral
Jean OUSSET	Association des petites villes de France
Eric SCHIETSE	Association des maires ruraux de France
Guy VAXELAIRE	Association nationale des élus de la montagne

En ouverture de la séance, le président fait la liste des présents, des absents excusés ou non. Il remercie l'ensemble des participants de leur présence, et passe à l'ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 24 septembre 2009.

Le président soumet le projet de compte rendu de la réunion précédente à l'approbation des membres de la commission. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Points d'actualité CNIS

Le président présente les nouveaux membres de la Commission.

Brigitte Belloc, responsable du département des études et des statistiques locales à la DGCL succède à Jean-Luc Heller, en tant que co-rapporteur.

Corinne Martinez (CNIS) remplace Eliane Beurienne.

Corinne Chevalier représente le secrétariat du Comité interministériel des villes (SG Villes)

Chantal Cases est la nouvelle directrice de l'Ined.

Le président passe la parole à **Mme Martinez** qui fait le point sur le renouvellement des membres de la commission. Celui-ci fait l'objet d'un arrêté ministériel en cours de rédaction.

Le président est nommé par arrêté ministériel, ainsi que huit personnalités qualifiées. Les personnalités sortantes (dont François Héran vice-président de la Commission) ont été contactées par le Cnis. Elles verraient leur mandat reconduit, à l'exception de M. de Foucault qui serait remplacé par Mme Cases (qui a succédé à F. Héran à la direction de l'Ined).

Les autres membres sont désignés par des associations, à destination desquelles devraient partir des courriers. Le président souhaite exprimer sa déception devant l'absentéisme des représentants des associations d'élus, à l'exception de l'AMF et de l'APVF.

Mme Martinez fait également un point sur la réunion du bureau du Cnis le 17 décembre 2009.

Le président a présenté les résultats des travaux de la Commission, il s'est félicité de la diffusion des premières populations légales fin 2008, a exprimé sa satisfaction devant le bon fonctionnement de la commission, et fait un point d'importance sur le RIL.

Les réactions des membres du bureau ont porté sur 2 points :

- L'articulation entre la CNERP et la commission démographie : c'est du rôle du Cnis d'assurer une plus grande coordination entre ces 2 commissions.
- L'importance de la présence des associations d'élus.

Le bureau du Cnis s'est félicité du bon fonctionnement de la Commission.

M. Heller et M. Damais signalent qu'il existe un troisième groupe, le groupe diffusion du RP dont les comptes-rendus sont en ligne sur le site du Cnis.

Le président souligne le besoin d'harmonisation souhaité par le Cnis entre les différents groupes.

A l'occasion de la présentation de la nouvelle plaquette d'information du Cnis qui mentionne l'ensemble des missions des groupes dépendant du Cnis, **M. Dumont** signale que le rôle de la Commission va au-delà du mandat relatif à la collecte.

Le président observe que la Commission est allée au-delà des textes dans deux domaines, d'une part la diffusion parce que c'est une suite logique, d'autre part le problème du coût et du financement, sur lequel les observations de la commission ont été acceptées (augmentation du montant des dotations aux communes).

3. Bilan de la collecte 2010

Mme Rabin présente un bilan de la collecte 2010. Celle-ci ayant lieu du 21 janvier au 20 ou 27 février 2010 suivant la taille des communes, c'est un bilan « à chaud ».

Rappel du contexte 2010 : Le dispositif a été marqué par une nouveauté dans la collecte, et des améliorations dans la campagne de communication.

La collecte des personnes résidant dans les communautés (cette collecte n'est pas à la charge des communes) a été effectuée durant la même période. Le fait de réaliser simultanément la collecte des ménages ordinaires et celle des communautés a permis de repérer des « cas frontière ».

En termes de communication, en plus du dispositif habituel (conférence de presse, affiches, dépliant), l'effort a porté sur la notice d'information aux ménages qui a été nettement revue, sur une relance dans les médias à la mi collecte et enfin sur la création d'un site internet évènementiel, plus ludique et pédagogique qui a connu beaucoup de succès. La communication sur ce site auprès des DR, et donc des communes, a été cependant un peu tardive.

Il n'y a pas eu en 2010 de demande de bilan auprès des coordonnateurs communaux, comme les 6 années précédentes. Globalement la collecte s'est plutôt bien passée : les coordonnateurs communaux, quand ils sont déchargés de leurs tâches habituelles, sont très impliqués. Dans quelques cas de grandes communes, le superviseur a dû pallier les défaillances du coordonnateur communal.

Les « difficultés » portent sur :

- le retard des fiches navettes (fiches de liaison pour recenser les difficultés sur les adresses) que les communes renvoient très tardivement.
- le fait que les marques d'incivisme deviennent plus prégnantes, ce qui est signalé par les coordonnateurs communaux. Les taux de FLNE restent cependant stables et faibles.

Les conditions climatiques difficiles de début 2010 expliquent que les communes ont été plus nombreuses qu'en 2009 à demander des reports de 3 jours, voire d'une semaine complète. Elles sont peu nombreuses parmi les petites communes (2,5 % des moins de 5 000 habitants) ou parmi les grandes (5,5 % des 10 000 habitants et plus). En revanche, parmi les communes de 5 à 10 000 habitants, 21 % ont demandé un report de 3 jours et 32 % un report de 5 jours. La moitié des communes de cette taille ont cependant réussi à réaliser la collecte dans les délais.

Le Président se demande si l'on peut former 2 personnes par commune dans le cadre de la formation des coordonnateurs communaux.

Mme Rabin confirme que tous les documents sont déjà rentrés en direction régionale¹. En réponse à une question du président, elle confirme que l'Insee accepte (et même encourage au delà d'une certaine taille) la formation de deux responsables communaux. Elle précise que la date exacte du recensement est bien le 21 janvier à 0H, comme indiqué dans le dossier de presse, en réponse à **M.Dumont**.

Mme Rabin observe que des difficultés proviennent souvent du fait que les personnes interrogées ne maîtrisent pas la langue française, aussi les communes sont-elles incitées à recruter des agents recenseurs du même « milieu », et, en réponse à une interrogation de M. Damais, rappelle que les feuilles de logement (et les bulletins individuels) remplis partiellement apportent certes une qualité statistique moindre (cf infra), mais ne sont pas des FLNE.

Le débat a porté sur la mesure du biais éventuel induit par les FLNE, et sur la qualité des données diffusées, notamment à des niveaux infra communaux. Il faut noter que les FLNE ne traduisent pas systématiquement un refus de répondre, et peuvent s'expliquer pour partie par des absences de longue durée. Et les agents recenseurs ont pour consigne de renseigner le nombre de personnes qui occupent le logement, information qui peut être obtenue par le voisinage.

¹ Sauf pour 1 commune frappée par Xynthia

En réponse à une demande de **Mme Knauth** sur le biais induit par les FLNE, **M. Clanché** répond qu'il n'existe pas actuellement d'outil statistique pour mesurer ce qu'il y a derrière les FLNE, mais que l'Insee est très attentif à la concentration géographique des FLNE, en nombre et en proportion.

L'Insee diligente plus d'opérations de contrôle dans les quartiers où ces FLNE sont nombreuses ou en forte croissance.

On fait l'hypothèse que concentrations géographique et sociale sont liées. Le « redressement » des FLNE passe d'une part par le nombre de personnes dans le logement (pour corriger les effectifs) et d'autre part par la géographie (pour compléter les descriptions, en conservant les structures).

Mme Chevallier souhaite connaître la répartition géographique des FLNE au niveau supra ou infra-communal.

M. Clanché rappelle que la proportion de FLNE augmente avec la taille de la commune et qu'on observe des concentrations dans certains quartiers difficiles. La diminution du nombre des FLNE là où il est important et l'étude de ces quartiers relèvent alors d'un dialogue entre la direction régionale de l'Insee et la commune concernée, en termes d'analyse des territoires.

Pour tenir compte notamment du taux de FLNE, l'Insee qui a publié pour la première fois des données au niveau des IRIS en décembre 2009, les a accompagnées de marges d'incertitudes.

Mme Larpent s'étonne que le taux de FLNE ne soit pas un des indicateurs dans cette diffusion par Iris.

M. Clanché rappelle que ces données sont diffusées par Iris avec pour chaque Iris une cotation de qualité (1,2 ou 3) qui prend en compte l'importance éventuelle des FLNE, et des marges d'incertitudes. La variance des données ne semble pas corrélée avec la proportion de FLNE. La baisse de qualité due aux FLNE est déjà incluse dans le code qualité.

La précision liée au sondage dépend de la taille de l'échantillon, et de l'observation de la variance.

4. État d'avancement des documents pour les élus

Le Président rappelle que 2 documents sont prévus dans la communication à destination des élus :

- L'un « comprendre la population légale de votre commune » déjà examiné lors des réunions précédentes, document de 8 pages.
- L'autre, dans une première version « de la population légale au calcul de la DGF ».

L'objectif est de diffuser ces documents en septembre/octobre 2010 aux maires avant qu'ils n'organisent la collecte de 2011.

Quelques 8 000 communes ont par ailleurs déjà eu un document distribué en novembre 2009 à l'occasion du Congrès de l'association des maires de France. Ce document a été transmis pour information aux membres de la Commission.

Ce premier document « Comprendre la population légale de votre commune » a déjà été examiné au cours des deux réunions précédentes.

Il comprend 8 pages, 5 consacrées à la définition des populations légales, et 3 relatifs au calcul des ces populations.

Les 5 premières pages ont fait encore l'objet de nombreuses remarques.

Notamment, s'il paraît essentiel d'insister sur la différence de concepts entre le RP99 et le RP actuel, plusieurs membres de la commission considèrent que faire référence dans ce document au concept de « population statistique » sème la confusion, ce qui a conduit à supprimer les deux dernières phrases de la page 1 (avant l'encadré).

Des modifications de forme ou des précisions ont été apportées aux pages 3 (intitulés des enquêtes plus pertinents), 4 (A quel type de population légale de Port d'Attache appartiennent les personnes suivantes ?) et 5 (Composantes de la population légale).

Les pages 6 à 8 portent sur le calcul des populations.

Des propositions de modification ont été faites, avec pour objectif de simplifier la rédaction, pour un texte destiné essentiellement aux maires de petites communes. Le choix a été fait de maintenir les termes d'extrapolation et d'interpolation (plutôt que rétopolation) pour expliquer les procédures de calcul des populations municipales des petites communes, en dehors de l'année de collecte.

Le débat a montré aussi que le concept de « nombre moyen de personnes par logement » utilisé dans l'évaluation de la population municipale des grandes communes fait référence à toutes les catégories de logement et ne doit donc pas être confondu avec celui de « taille moyenne des ménages ».

M. Heller présente le second document, dont il est l'auteur, et qu'il a fait valider par la DGCL.

Ce document prévu pour tenir sur 4 pages n'est encore ni maqueté, ni mis en page. L'ensemble des participants a souligné la qualité de celui-ci et l'intérêt des informations apportées aux élus. Des propositions de modifications ont été apportées.

Le président juge que le terme de « population DGF » est inadéquat, puisqu'il ne s'agit pas d'une population au sens d'une sommation de personnes, mais d'un calcul basé sur des critères.

Le concept de « population forfaitaire calculée pour la DGF » suggéré par M. Heller apparaît comme un bon compromis.

Mme Belloc est chargée de proposer à la commission une nouvelle version tenant compte des propositions faites, et validée par la DGCL.

5. La mise au point des enquêtes par internet

L'Insee lance le projet HOMERE (harmonisation des outils et modernisation des enquêtes de recensement). Ce projet porte sur la mise en place de la collecte du recensement par internet, la modernisation des outils de suivi de la collecte (Insee et communes) et des outils de contrôle (Insee).

M. Clanché présente **M. Coster**, actuellement directeur régional en Bourgogne, qui sera directeur de ce projet à compter d'avril 2010, et rappelle brièvement les grands principes de ce projet. L'objectif est que la collecte par internet soit possible dans toutes les communes en janvier 2013, et sur un nombre limité de communes en 2012.

A l'origine de ce projet plusieurs préconisations provenant de l'audit de l'IGF (Rapport DANE) en 2005, de la RGPP incitant à plus de télé-procédures, et du rapport parlementaire de M.Gosselin en 2008.

Cette collecte par internet repose sur 3 principes :

- C'est une possibilité, et non une obligation
- Les procédures du recensement restent inchangées
- La répartition des rôles entre Insee et communes ne change pas.

Les objectifs affichés sont les suivants :

- Diminuer le coût de réalisation des enquêtes de recensement (moins de déplacement des agents recenseurs, moins de tri papier, moins de saisie à l'Insee),
- Améliorer la qualité du recensement (meilleur taux de réponse des populations jeunes et/ou actives, possibilité d'assurer la cohérence des informations dans les réponses),
- Améliorer l'image du recensement.

Les contraintes sont fortes :

- Seules les personnes contactées par l'agent recenseur peuvent répondre.
- Éviter les doublons papier/internet.
- Organiser les modalités d'information de l'agent recenseur à mettre en place sans augmenter la charge de travail du coordonnateur communal ou du superviseur.
- Assurer qu'il y ait sécurité et anonymat.
- Pour le traitement des informations, savoir intercaler questionnaires réels et virtuels.

Les communes vont être associées étroitement à ce projet.

Un groupe de travail, technique, avec notamment des coordonnateurs communaux, composé de personnes ayant des expériences du terrain va être créé.

Ce groupe rendra compte de ses travaux devant la commission.

Le président signale le nombre restreint de réunions de la commission d'ici janvier 2013, et la nécessité de faire l'évaluation de l'expérimentation dès la réunion de mars 2012.

M. Heller demande si l'Insee a des stratégies ou échéances différentes selon la taille des communes.

M. Clanché répond que la réflexion n'a pas véritablement commencé sur ce sujet particulier.

Le président attire l'attention sur le fait que toutes les communes ne sont pas couvertes par Internet, et notamment par l'accès au haut débit ; parfois il ne s'agit que d'une partie de la commune.

Mme Knauth constate que cette approche s'intègre bien à celle d'autres pays. Elle conseille de se rapprocher des Pays Bas où la collecte per internet est fréquente dans les enquêtes auprès des ménages. Elle signale que Eurostat est en train de moderniser la collecte des statistiques sociales, et souhaite mener des travaux sur l'impact de ce mode de collectes sur les données.

M. Clanché fait valoir qu'une moitié des pays d'Europe qui vont réaliser un recensement en 2011 envisagent un dispositif via internet, notamment la Grande Bretagne, l'Italie, le Portugal, l'Espagne, la Pologne et la Suisse. Et il existe des expériences depuis quelques années au Canada et en Nouvelle Zélande.

6. L'évolution du questionnaire dans les années à venir

Ce point ne peut pas être traité faute de temps et sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission prévue le **mardi 15 juin après midi**.

7. L'enquête « Famille et logements » : bilan de l'enquête pilote 2010 et appui de la Commission auprès des maires pour l'enquête 2011

Mme Rabin fait le bilan de la collecte 2010 de l'enquête Famille et logements, enquête associée au recensement.

L'enquête pilote a été réalisée, selon un protocole consistant à demander à un agent recenseur de distribuer l'enquête sur toute sa zone.

Elle a concerné 30 000 personnes dans 133 communes concentrées dans 5 régions (Île de France, Aquitaine, Centre, Nord Pas de Calais, Franche Comté). 151 communes ont été contactées, et finalement 133 ont signé la convention.

Le taux de non réponse est faible de 10 à 12%.

Le président rappelle que la Commission avait délibéré et demandé que les communes soient sollicitées pour cette enquête. L'Insee leur propose de conclure une convention et les indemnise pour le coût supplémentaire.

Mme Rabin indique qu'il est important de vérifier que l'ajout de cette enquête n'a pas « pollué » le RP. Pour mesurer l'impact sur le RP, l'Insee dispose de deux types d'indicateurs :

- Le taux de FLNE qui affiche des niveaux comparables entre les communes qui ont fait l'enquête et celles qui ne l'ont pas faite.
- Le taux d'avancement de la collecte : s'il est identique pour les communes de moins de 5 000 habitants et celles de plus de 10 000, qu'elles aient réalisé ou non l'enquête, en revanche dans le cas des communes de 5 000 à 10 000 habitants, le taux d'avancement est plus faible pour celles qui ont mené l'enquête.

Pour les agents recenseurs et les coordonnateurs communaux, il n'y a pas encore de bilan chiffré, mais le ressenti d'une charge de travail supplémentaire paraît extrêmement variable d'une commune à l'autre. Certains enquêtés ont jugé le questionnaire un peu intrusif.

L'Insee considère que cette enquête ne met pas en péril la collecte du recensement.

Projet d'enquête 2011 « Familles et logements »

Mme Rabin précise l'organisation de l'enquête Famille et logements 2011. Elle portera sur un échantillon de 1 596 communes et 450 000 personnes.

Les grandes communes ont été prévenues de façon informelle par les superviseurs, et seront averties par un courrier en avril. Elles recevront en juin un courrier pour demander leur acceptation pour mener l'enquête.

L'Insee mettra en place un suivi informatique de la collecte.

Le président fait valoir qu'il faut un avis de la Commission pour soutenir cette enquête auprès des maires, et qu'il est prêt à signer un courrier aux maires concernés.

Mme Cases souligne l'importance et l'intérêt de cette enquête, notamment sur des données utiles à la politique familiale. Elle juge essentiel de convaincre les communes de l'importance des informations, et de la nécessité de réaliser cette enquête, compte tenu de l'indemnisation de 1,7 euros par questionnaire qui doit couvrir le coût marginal.

Elle attire l'attention sur le besoin de financement lié à cette enquête. L'Insee n'assume plus le coût de collecte des enquêtes complémentaires. Ces coûts externes sont de 1,5 million d'euros. Le comité de pilotage doit se prononcer le 29 mars sur la réalisation de cette enquête, en fonction du financement déjà acquis, quitte à envisager une légère réduction de l'échantillon.

Le président souligne l'intérêt de cette enquête, que la commission soutiendra auprès des maires, mais sans se prononcer sur le financement, compte tenu des difficultés budgétaires de l'Insee.

M. Clanché confirme que l'Insee, dont le budget a déjà absorbé la hausse de la Dotation de recensement, n'est pas en mesure d'apporter un financement de ses coûts externes.

8. Point d'étape sur le groupe de travail sur le RIL (voir power point joint)

Mme Ballereau fait un point sur l'avancement des travaux du groupe sur relations Insee-Collectivités locales dans la gestion et l'élaboration du RIL.

Le mandat du groupe porte sur 5 points :

- Elaboration d'un document de référence pour mieux communiquer sur le RIL
- Mener une enquête auprès des collectivités locales sur la gestion du RIL, et faire des suggestions d'amélioration sur la gestion du RIL.
- Examiner les modalités de diffusion
- Etudier le contenu géographique.

Ce groupe (1), qui a fait appel à trois responsables de l'information géographique en DR, a tenu 3 réunions.

Après avoir fait un diagnostic des difficultés de communication entre Insee et communes, de la diversité des fichiers, et procédé à des échanges d'expérience, le groupe a travaillé en priorité à la réalisation du questionnaire destiné au millier de coordonnateurs RIL (actuellement 910 communes de plus de 10 000 habitants et 18 qui vont passer le seuil).

Il juge que les réponses aux questionnaires permettront d'enrichir le document de référence prévu dans les objectifs.

Les thèmes du questionnaire devraient porter sur

- La place du correspondant RIL dans l'organigramme
- L'organisation de son travail
- Les moyens affectés
- L'organisation des transmissions
- L'expertise globale du RIL
- Les liens avec l'Insee.

Le groupe se réunit le 5 mai et pourra transmettre un projet de questionnaire à la Commission lors de la réunion prévue le 15 juin 2010.

Mme Ballereau interroge la commission sur l'organisation et les moyens à mettre en œuvre pour envoyer ce questionnaire.

Elle suggère de doubler les envois papier par des courriels via les sites extranet des différentes associations. Elle pose aussi la question de l'exploitation des données recueillies via cette enquête.

Le président remercie **Mme Ballereau** et l'ensemble du groupe pour le travail déjà accompli.

Il fait valoir que l'ensemble de ces demandes adressées à la commission sera examiné avec l'Insee.

M. Clanché exprime sa satisfaction devant le fonctionnement de ce groupe et le dialogue qui s'y est instauré, tel qu'on peut l'apprécier à travers les comptes-rendus.

Le président remercie l'ensemble des participants, et tout particulièrement M. Heller pour sa contribution à la commission.

Il rappelle que la prochaine réunion de la commission est prévue pour le mardi 15 juin après-midi.

La réunion suivante aura lieu le jeudi 14 octobre 2010 toute la journée.

La séance est levée à 17h30.

(1) Le groupe de travail sur le RIL, présidé par Mme Ballereau, est composé de 10 membres

Membres du Groupe de travail

sur la collaboration Insee - collectivités locales dans la constitution des RIL

Séverine	BALLEREAU	Présidente - Association des ingénieurs territoriaux de France
Marie-Hélène	BOULIDARD	Personnalité qualifiée de la CNERP
Francine	BULLY	Direction régionale de l'Insee Languedoc-Roussillon
Jean-Philippe	DAMAIS	Association des maires de France
Catherine	GIRAUD	Rapporteuse Insee
Maryse	LARPENT	Agence d'urbanisme de Brest
Philippe	LOUCHART	laurif
Marcel	MICHEL	Direction régionale de l'Insee Limousin
Georges	MONTSEGUR	Direction régionale de l'Insee Midi-Pyrénées
Odile	RASCOL	Insee

Annexe 1

Liste des personnalités qualifiées nouvellement désignées

Marie-Hélène BOULIDARD, Expert démographe

Chantal CASES, Directrice de l'INED

Gérard-François DUMONT, recteur, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne

Michel-Henri GENSBITTEL, Ingénieur de recherche, Université Paris-Sorbonne

François HÉRAN, Directeur de recherche à l'INED, Président de l'Association européenne des études de population

Bettina KNAUTH, Chef d'unité « Population » à Eurostat

Philippe LOUCHART, Expert démographe à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France

Liste des associations d'élus devant être représentées chacune par une personne à la commission

Association des maires de France ;

Assemblée des communautés de France ;

Association des maires des grandes villes de France ;

Fédération des maires des villes moyennes ;

Association des petites villes de France ;

Association des maires de villes et banlieues de France ;

Association des maires ruraux de France ;

Association nationale des élus du littoral ;

Association nationale des élus de la montagne ;

Association des maires des stations classées et des communes touristiques ;

Association des maires de l'Ile-de-France.

Liste des associations de personnels territoriaux devant être représentées chacune par une personne à la commission

Association des administrateurs territoriaux ;

Association des ingénieurs territoriaux de France ;

Syndicat national des secrétaires généraux et directeurs généraux des collectivités territoriales ;

Syndicat national des secrétaires de mairie.

Liste des institutions devant être représentées chacune par une personne à la commission

Académie des sciences morales et politiques ;

Centre national de la fonction publique territoriale ;

Fédération nationale des agences d'urbanisme.

Liste des autres membres de la commission

Un représentant du ministre chargé de l'économie ;

Un représentant du ministre chargé des collectivités locales ;

Un représentant du ministre chargé de l'outre-mer ;

Un représentant du ministre chargé de l'agriculture ;

Un représentant du ministre chargé du développement durable ;

Un représentant du délégué à l'aménagement et à la compétitivité des territoires ;

Un représentant du secrétariat général du comité interministériel des villes.